

Le Comité régional,

Ayant examiné le vingtième rapport annuel du Directeur régional;¹

1. NOTE avec satisfaction la manière dont le programme a été conçu et exécuté pendant la période considérée;
2. FELICITE le Directeur régional et son personnel du travail qu'ils ont accompli.

Troisième séance, 4 septembre 1970

1 Document WPR/RC21/4.